

Interpellation présentée par le député :
M. Marc Falquet

Date de dépôt : 9 décembre 2010

Interpellation urgente écrite

L'Etat s'intéresse-t-il au contenu des discours tenus par les prédicateurs dans les mosquées, dans les lieux de prière et dans les Centres culturels islamiques ? Les propos tenus sont-ils de nature à inciter au respect et à l'obéissance de nos lois civiles ? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

La population de confession musulmane vivant dans notre pays a fortement augmenté depuis 1970. Notre pays comptait, en 1970, un peu plus de seize mille personnes ayant l'islam pour religion puis ce chiffre est passé à cinquante mille en 1980. Les derniers chiffres issus du recensement fédéral de l'an 2000 font état de trois cent dix mille fidèles. Concernant le nombre actuel de musulmans en Suisse, certaines sources évoquent le chiffre de quatre cents mille personnes. Une politique d'immigration laxiste au niveau national explique en grande partie cette hausse spectaculaire.

D'après nos autorités fédérales, la grande majorité de ces personnes serait bien intégrée dans notre société et percevrait sa religion comme un héritage culturel. Toutefois, nos concitoyens constatent que l'application des us et coutumes islamiques pose déjà de nombreux problèmes au quotidien : les jeunes filles refusent de participer à des cours de gymnastique ou de natation mixte, les enseignants renoncent à chanter des chants de Noël, de peur de vexer les élèves musulmans, et des menus spéciaux doivent être servis dans les restaurants scolaires et les prisons. A Genève, des fidèles de la mosquée ont molesté des jeunes filles au motif qu'elles participaient à un cours de gymnastique à l'heure de la prière.

Certains musulmans rigoristes ont publiquement exprimé leur volonté d'instaurer l'ordre juridique islamique (charia), comme Nicolas Blichner, président du Conseil central islamique de Suisse. L'islam radical a pour objectif de mettre fin à notre culture chrétienne et occidentale et d'instaurer un système juridico-religieux appliquant à la lettre le Coran. Dans l'idéal des intégristes musulmans, la société serait régie par la charia et connaîtrait alors la polygamie, les châtiments corporels et les mariages forcés.

Au niveau national, on estime à trois cents le nombre d'organisations musulmanes. Or, on le sait, nombre d'organisations comptent sur le soutien de mécènes ou d'Etats étrangers. Certains de ces bailleurs de fonds souhaitent promouvoir un islam rigoriste, comme le salafisme ou le wahhabisme. Dans certains quartiers populaires de Genève, la population s'inquiète de voir des jeunes, nés en Suisse de parents immigrés, se vêtir comme des talibans.

L'influence de prédicateurs extrémistes proférant la haine de l'Occident et l'appel à la guerre sainte (djihad) peut avoir des effets désastreux sur la population musulmane, même auprès de celle née dans son pays d'accueil. Les attentats de Londres, en 2005, ont démontré les conséquences tragiques que pouvaient engendrer l'endoctrinement extrémiste auprès des immigrés de deuxième génération.

En France, des religieux extrémistes brûlent déjà le code pénal sur la voie publique, en appelant à la désobéissance des lois civiles.

A Genève, de source autorisée, des religieux islamiques prêchent dans différents lieux, sans être au bénéfice d'autorisation de travail et de séjour, sans aucun contrôle.

C'est pourquoi, en raison de ce qui précède, nos autorités devraient se montrer plus vigilantes et garder un œil sur les activités, les propos et les agissements des milieux islamiques, afin de s'assurer de leur parfaite innocuité.

Ma question est la suivante :

Sur quels critères sont délivrées les autorisations de séjour des religieux islamiques ?

Le Conseil d'Etat en est cordialement remercié.